



Réunion du 7 janvier 2019

- Président : M. Francis VIDRY

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année.

DIMANCHE 20 JANVIER

Match D1, stade Parc des sports 1, à 14h30

ROANNE PARC – RIVE DE GIER

Délégué à la charge de la Commission de Prévention (avec Go Pro) : **Francis VIDRY.**